

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-37

## FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE BONIFICATIONS D'INTERÊTS A L'HÔTELLERIE

Commune d'Implantation	Entreprise concernée
SAINT-CIRICE	RESTAURANT LE « DON QUIJOTTE »

Par délibérations des 22, 23 Janvier et 14 Octobre 1987, 20 Juin 1988, 9 Mars et 19 Décembre 1989, 18 Juin 1990, 15 Janvier et 18 Juin 1991, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental d'Intervention Economique et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Les dossiers susceptibles de donner lieu à une aide du Département au titre du Fonds Départemental d'Intervention Economique sont soumis au Comité Technique Consultatif qui s'est réuni le 9 novembre 2007 pour examiner entre autre la demande formulée par le restaurant « Don Quijotte » à Saint Cirice.

Ce dossier a été instruit dans le cadre des modalités d'attribution des aides départementales et, plus particulièrement, de l'aide à l'hôtellerie (chapitre III, articles 31 à 36 de l'arrêté portant règlement du Fonds Départemental d'Intervention Economique).

Ces différents textes prévoient que le Département peut accorder aux établissements hôteliers et de restauration, une bonification d'intérêts de 4 %, dans la limite du taux plancher des prêts bonifiés, sur les emprunts contractés pour leur construction, extension, grosses réparations ou modernisation ainsi que pour l'achat du fonds lors de la première installation d'un professionnel. En aucun cas, la bonification ne pourra être inférieure à 2 %.

### **AMENAGEMENT DU RESTAURANT LE « DON QUIJOTTE » COMMUNE DE SAINT-CIRICE**

#### **► LES RAISONS**

Après avoir exercé dans un certain nombre d'établissements partout en France, un cuisinier de profession depuis 1983 souhaite créer son propre restaurant.

Dans cette optique, il a souhaité s'installer au lieu dit « Foucaveau » sur la commune de Saint Cirice. Ce nouvel établissement dénommé « Le Don Quijotte » est le seul à plusieurs kilomètres alentours.

Il permettra de répondre aux besoins des habitants de cette commune. Par ailleurs, ce nouveau restaurant viendra compléter l'offre commerciale de ce secteur.

### ► LE PROJET ET LES OBJECTIFS

Le restaurant « Le Don Quijote » proposera une cuisine régionale du sud de l'Espagne axée sur les Tapas et les grillades. Une cuisine de terroir figurera également au menu. Le restaurateur offrira aussi à sa clientèle la possibilité d'emporter des plats tout prêts (traiteur).

Afin de lancer cette activité, il doit engager un certain nombre de travaux nécessaires à l'exercice de son activité. Il s'agit principalement de se doter d'une salle de restauration pouvant accueillir jusqu'à une vingtaine de couverts et d'aménager sa cuisine.

Le financement de ces travaux sera fait par le biais d'un emprunt bancaire.

### ► LA RECEVABILITE

Ce projet est recevable car :

- il s'inscrit dans une démarche de Pays,
- le restaurateur bénéficie d'une expérience de plus de 20 ans dans la restauration,
- il a contracté un emprunt auprès de la Société Générale pour financer ces travaux,
- le projet a été inscrit dans OMPCA de la Communauté de Communes des 2 Rives.

### ► LE COUT DE L'OPERATION

Le montant total de l'opération est évalué à 29 873 €

	<b>Montant en €</b>
Raccord réseau (eau, EDF)	2 483,40
assainissement	2 619,24
Menuiseries	2 439,25
décoration	1 869,30
bois	845,53
Architecte	2 272,40
Installations cuisine et salle	8 410,00
fournitures	8 933,88
<b>Total investissement</b>	<b>29 873,00</b>

## ► BONIFICATION

Le restaurateur a contracté deux emprunts bancaires pour réaliser ce projet :

- un prêt de 7 000 € contracté auprès de Oséo sur une durée de 54 mois au taux de 5,64 %,
- un prêt de 21 000 € auprès de la société générale pour une durée de 60 mois au taux de 4,45 % hors assurance.

Compte tenu des caractéristiques de ces emprunts, à savoir le montant des prêts, le taux d'intérêt et la durée, la bonification accordée par le Conseil Général pourra être de 2 % sur 3 ans, soit un total de 1 105 € répartis comme suit :

<b>ANNEES</b>	<b>Bonification prêt OSEO 7 000 €</b>	<b>Bonification prêt « société générale » 21 000 €</b>	<b>Total des bonifications</b>
1ère année	122 €	294 €	416 €
2ème année	115 €	328 €	443 €
3ème année	74 €	172 €	246 €
<b>Total</b>	<b>311 €</b>	<b>794 €</b>	<b>1 105 €</b>

## ► PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

	Montant
Emprunt bancaire	28 000,00 €
Conseil Général Bonification d'intérêt	1 105,00 €
Opération de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (O.M.C.A.)	768,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 873,00 €</b>

## ► AVIS DU COMITE TECHNIQUE

**Le comité technique du F.D.I.E. Considère :**

- que ce dossier de création de restaurant sur cette commune apportera un service professionnel,
- que la proximité de l'autoroute est de nature à faire évoluer favorablement cette activité,

- propose d'accorder au propriétaire du restaurant « LE DON QUIJOTTE », une subvention d'un montant de **1 105 €** pour l'aménagement de son restaurant.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi d'une bonification d'intérêts à l'hôtellerie :

- une subvention d'un montant de **1 105 €** pour l'aménagement d'un restaurant sur la commune de Saint -Cirice.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6746, sous-fonction 94 du Budget Départemental.

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 17 décembre 2007**

CP 07/12-37

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE  
BONIFICATIONS D'INTERÊTS A L'HÔTELLERIE**

<b>Commune d'Implantation</b> SAINT-CIRICE	<b>Entreprise concernée</b> RESTAURANT LE « DON QUIJOTTE »
---	---

**DECISION de la  
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du comité technique consultatif réuni le 9 novembre 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde une bonification d'intérêts à l'hôtellerie de 1 105 € au propriétaire du restaurant « le Don Quijotte », pour l'aménagement de son établissement sur la commune de Saint-Cirice, répartis comme suit :

<b>ANNEES</b>	<b>Bonification prêt OSEO 7 000 €</b>	<b>Bonification prêt « société générale » 21 000 €</b>	<b>Total des bonifications</b>
1ère année	122 €	294 €	416 €
2ème année	115 €	328 €	443 €
3ème année	74 €	172 €	246 €
<b>Total</b>	<b>311 €</b>	<b>794 €</b>	<b>1 105 €</b>

- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 6746, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,